

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-45

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Absents : 3  
Votants : 14  
Procurations : 2

REÇU LE :  
27 AVR. 2018  
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 12 AVRIL à 20 h 07, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2018**

**Date d'affichage : 07/04/2018**

**Présents** : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Fanny KUHN, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

**Absents excusés (1)** : Didier MAURY

**Absents avec Procuration (1)** :

- Raphaël GENZ a donné procuration à Eva BIETH.
- Camille HAUMONT-BOUZONVILLE a donné procuration à Marie-Cécile RIVIERE

**La séance est ouverte à 20 H07.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Cécile RIVIERE est désignée pour remplir cette fonction.**

**OBJET - Coupe de bois sur pied et vente**

Monsieur le Maire expose :

La Commune possède 3 parcelles à l'entrée du Peyrou. Ces parcelles sont boisées et des arbres menacent de tomber sur la route.

Il est proposé de vendre le bois sur pied pour faire une coupe et ainsi nettoyer les parcelles,

La vente se fera au plus offrant.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE la vente du bois sur pied pour coupe sur les parcelles N° 2361, 2285, 701 section D,**
- **AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et à procéder à toutes les formalités utiles.**

A Serres sur Arget, le 12 avril 2018

Le Maire,

**REÇU LE :**  
**27 AVR. 2018**  
**PREFECTURE FOIX**



Alain GARNIER

**Reçu en Préfecture le :**

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du